

## Les affranchissements mécaniques utilisés au Congo belge.

Par Dr. Roger BAURAIN

*Cet article est basé essentiellement sur des informations glanées sur deux sites internet : [http://www.congoposte.be/valeurs\\_postales.htm](http://www.congoposte.be/valeurs_postales.htm) et [https://en.wikibooks.org/wiki/International Postage Meter Stamp Catalog](https://en.wikibooks.org/wiki/International_Postage_Meter_Stamp_Catalog), vers lesquels les lecteurs sont renvoyés pour plus de détails.*

*Pour rappel, la première expérimentation de machine à affranchir eut lieu en 1897 dans des bureaux de poste new-yorkais avec des affranchisseuses avec empreintes pré-datées.*

*En décembre 1920, l'entreprise Pitney-Bowes fut la première à proposer l'utilisation permanente d'une machine à affranchir et en Belgique, l'introduction des machines à affranchir le courrier s'est faite simultanément dans l'Administration des Postes et dans le privé; les conditions de mise en service ayant été fixées par l'arrêté ministériel du 8 août 1925.*

L'arrêté du 19 janvier 1929 autorisait l'utilisation au Congo belge de machines à affranchir, tant par l'Administration des Postes que par les sociétés privées, l'affranchissement imprimé évitant l'utilisation de timbres. Ces appareils ne connurent le succès que lorsque les firmes importantes, particulièrement les banques, et les bureaux de poste utilisèrent cette manière d'affranchir.

L'empreinte donne, en haut, le nom du pays, au centre le montant de l'affranchissement et en bas le numéro de la licence caractéristique de la machine. Plusieurs types de machines ont été utilisés au cours du temps, chacune ayant des marques d'affranchissements différentes.

**TIMBROGRAPHE** (licence A, n° de contrat de 1 à 4) :

Dès 1929 cette machine, de fabrication belge, a été la première à être utilisée au Congo et a été en usage jusqu'en 1949.

Ces quatre machines **Timbrographe** ont été utilisées au Congo belge essentiellement par la Banque du Congo belge à Elisabethville (A 1 et A 4), à Léopoldville (A 2) et par la Banque belge d'Afrique à Elisabethville (A 3).



**Fig. 1 : Machine A1**

**La plus ancienne lettre connue affranchie mécaniquement au Congo belge le 3 mai 1929 d'Elisabethville vers les Etats-Unis.**

**Tarif : lettre 1,75 F + recommandation 1,75 F**

Pour obtenir l'affranchissement correct, il y a parfois lieu d'utiliser plusieurs empreintes car celles-ci ont des valeurs prédéterminées : 5 c, 10 c, 20 c, 25 c, 50 c, 60 c, 75 c, 1 Fr, 1 Fr25, 1 Fr50, 1 Fr75, 2 Fr, 2 Fr50, 2 Fr75, 3 Fr25, 3 Fr50, 4 Fr, 5 Fr, 6 Fr, 7 Fr et 10 Fr.



**HASLER F88** (licence B, n° de contrat de 1 à 74) :

Cette machine, de fabrication suisse, a été introduite en 1948 et a été utilisée jusqu'en 1960.

C'est la Société Someca qui était représentante des affranchisseuses **Hasler** au Congo belge et qui s'était attribué le n° de contrat de licence 13.

Le numéro de contrat de licence est remplacé par un rectangle plein, sur les quatre premières machines utilisées par la Banque du Congo belge à Léopoldville en 1949.

A gauche de l'affranchissement, les sociétés utilisatrices pouvaient mettre leur logo publicitaire.



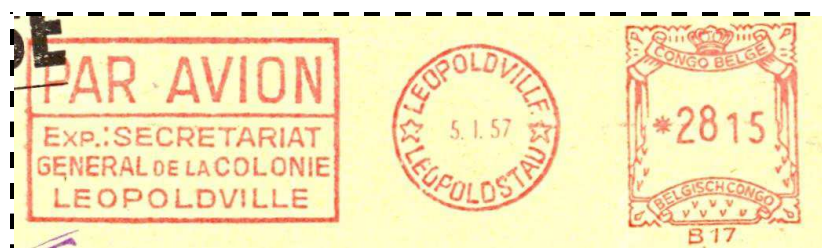
*Société congolaise de banque  
à Léopoldville (B47)*



*Brasserie Bralima à Léopoldville (B 22)*

C'est essentiellement la Banque du Congo belge dans ses différentes succursales qui a utilisé les affranchisseuses **Hasler** à Léopoldville (B1 à 4, 6 et 7), à Costermanville (B 8), Bukavu (B 9), Stanleyville (B10), Usumbura (B 11), Albertville (B 25), Gemena (B 26), Boma (B 27), Bunia (B29), Buta (B 30), Butembo (B31), Coquilhatville (B32), Goma (B 33), Kikwit (B35), Kindu (B 36) et Kolwezi (B 37).

Des organismes officiels à Léopoldville tels que la Caisse coloniale des pensions (B 16), le Secrétariat Général de la colonie (B 17) et des entreprises commerciales tel que le journal « Le courrier d'Afrique » (B 18), la Brasserie « Bralima » (B 22), etc. avaient également leurs machines Hasler.



*Secrétariat Général de la colonie à Léopoldville (B 17)*



Le Congo étant indépendant depuis 2 mois, le pli du 11 août 1960 venant de la Province Orientale est mis en rebut, l'affranchissement par la machine B 778 est refusé et le pli taxé 3 FB à l'arrivée à Forest (B) par 2 TP Baudouin à 1F50.

### FRANCOTYP (licence F, n° de contrat de 1 à 111) :

Les machines à affranchir **Francotyp**, de fabrication allemande, ont été introduites au Congo belge vers 1951.



*Banque belge d'Afrique à Elisabethville (F 1)*

A gauche, dans un simple ou double cercle, se trouve le lieu d'utilisation se trouve au centre : la date. A droite, l'affranchissement de 27 x 30 mm comporte la mention sur 3 côtés « BELGISCH CONGO BELGE » et est mentionné avec 2 décimales. La licence et le n° de contrat sont dans 2 petits rectangles séparés par une étoile pleine à 5 branches ou un tiret, à quelques exceptions près.



*Banque belge d'Afrique à Elisabethville (F 67)*

Les machines à affranchir **Francotyp** étaient vendues par la société SCHILZ à Elisabethville et étaient surtout utilisées au Katanga, au Kasai et à Léopoldville.



*Tabacongo - Elisabethville (F 17)**Brasseries du Katanga - Élisabethville (F 3)***SATAS** (licence N, n° de contrat de 150 à 161) :

La Satas (**S**ociété pour l'**A**ffranchissement et le **T**imbrage **A**utomatique système **S**anglier), société française, a introduit vers 1950 des machines à affranchir le courrier au Congo belge.

A gauche, une publicité surmonte la date (mois en chiffres romains sauf pour la N 150) et le lieu d'utilisation de la machine et à droite l'affranchissement est à 2 décimales. Le cadre de l'affranchissement est interrompu à la hauteur de la valeur d'affranchissement.

Les machines Satas ont été utilisées essentiellement à Léopoldville.

*Société Nogueira & Cie à Léopoldville (N 150)**Société congolaise de banque à Léopoldville (N 152)***UNIVERSAL** (licence U, n° de contrat de 1 à 75) :

Les machines à timbrer automatiquement, de fabrication britannique, ont probablement été introduites au Congo belge en 1948.

A gauche, un double cercle mentionne, quand il n'est pas plein, le lieu d'utilisation et au centre est mentionnée la date d'utilisation.

L'affranchissement est à deux décimales; la largeur de l'empreinte est de 26 mm (largeur la plus courante) ou de 30 mm; le trait en dessous de « » est parfois fin, parfois épais.

*Agence Maritime Internationale à Léopoldville (U 46)**Société congolaise Bata à Léopoldville (U 7)*

Ces machines ont été utilisées essentiellement à Léopoldville et Elisabethville mais également à Matadi, Stanleyville, Jadotville et Goma par des banques, des organismes officiels et des firmes privées.